



*Commission des jeunes
de l'Action démocratique
du Québec*

UNIVERSITÉS DU SAVOIR, ÉTUDIANTS DE L'AVENIR

**Mémoire présenté par la Commission des jeunes
de l'Action démocratique du Québec
à la Commission de l'éducation**

*Consultation générale et auditions publiques afin d'examiner
les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement
des universités au Québec*

Février 2004

Table des matières

Présentation	1
Avant-propos	2
1. La double mission des universités	3
1.1. Sciences « inutiles »... ou diplômés peu en demande	3
1.2. Conjuguer diplômes et emplois	4
1.3. La nécessaire collaboration interuniversitaire	6
2. La part du gouvernement	8
2.1. Le nécessaire réinvestissement de l'État	8
2.2. Priorité à la recherche	9
3. La part de l'étudiant...	11
3.1. ... et celle de la société	11
3.2. Frais de scolarité	13
3.3. Frais afférents	15
3.4. Réforme de l'aide financière	16
3.5. Loi-cadre	18
Bibliographie	20

Présentation

La Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec regroupe tous les membres de l'ADQ âgés de 16 à 25 ans inclusivement. Sa mission est triple. La Commission doit d'abord défendre les intérêts des jeunes au sein de l'ADQ. Pour accomplir cette fonction, elle dispose de plusieurs droits : son président et son vice-président siègent au comité exécutif du parti, les membres de son exécutif siègent au sein des commissions du parti qui correspondent à leur fonction, et les membres représentent le tiers des délégués des comités envoyés aux conseils généraux. Les enjeux défendus par la Commission des jeunes est déterminée lors de son congrès annuel qui est une occasion spéciale pour les membres jeunes de réfléchir et de débattre de leurs orientations politiques.

Le deuxième volet de la mission de la Commission des jeunes consiste à faire connaître le message de l'Action démocratique du Québec auprès de tous les jeunes du Québec. Dans ce but, elle entretient des relations avec tous les organismes représentant la jeunesse du Québec, entre autre la Fédération étudiante universitaire du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec, Force jeunesse et le Conseil permanent de la jeunesse. La Commission est également présente sur les campus étudiants : elle y organise régulièrement des kiosques et y représente l'ADQ lors d'élections.

Enfin, la Commission des jeunes sert également d'école de formation aux membres jeunes de l'ADQ qui y acquièrent de l'expérience sur toutes les tâches à accomplir pour faire connaître le message du parti. Ils peuvent y apprendre à rédiger des propositions à débattre en assemblée délibérative, des communiqués de presse, des lettres d'opinion, des mémoires, des dépliants, des sites Web et toutes sortes d'autres documents politiques. Ils peuvent également apprendre à organiser des journées de kiosque dans les campus étudiants, des activités de financement, des congrès et des conférences de presse.

Avant-propos

Dans le cadre de sa mission consistant à défendre les intérêts des jeunes au sein de l'ADQ et de la société québécoise, la Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec s'intéresse depuis plusieurs années au contexte universitaire et aux conditions des étudiants.

C'est dans cette optique que la Commission présente son mémoire à la Commission de l'éducation dans le cadre de la Consultation générale et auditions publiques afin d'examiner les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec. La plupart des membres jeunes de l'Action démocratique du Québec sont, ont été ou seront des étudiants universitaires. Tous les membres jeunes de l'ADQ, ainsi que tous les jeunes du Québec, doivent acquérir une formation leur permettant de gagner leur vie dans un contexte économique caractérisé par la mondialisation et l'importance grandissante du savoir et de l'information.

C'est pourquoi la Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec tient à présenter aux membres de la Commission de l'éducation le résultat de ses recherches et de ses réflexions sur les orientations à prendre quant aux questions concernant les universités.

La Commission des jeunes aimerait remercier l'Action démocratique du Québec pour son soutien, en particulier Éric Duhaime, attaché politique du cabinet parlementaire, Isabelle Bouchard, attachée de presse au cabinet, Guy Therrien, permanent aux communications du parti et Sébastien Proulx, permanent aux affaires politiques du parti. Nous remercions également Stéphane Laforest, Dave Lemieux, Frédéric Simard et François Martin, dont la précieuse aide a permis à ce mémoire de voir le jour.

1. La double mission des universités

1.1. Sciences « inutiles »... ou diplômés peu en demande

Une des principales controverses concernant le financement des universités tient à ce que sa mission est double : on exige d'elles qu'elles forment la main d'œuvre qui comblera les besoins du marché de l'emploi, et qu'elle fasse épanouir un savoir scientifique et culturel qui se caractérise par le développement de la pensée critique.

De là proviennent tous les propos de chaumière sur les disciplines dites « inutiles » parce qu'elles ne débouchent pas directement sur des emplois. On peut ainsi comparer les médecins, dont la pénurie est devenue quasi-proverbiale, et les anthropologues dont la majorité ne se dirige évidemment pas vers les sites de fouilles archéologiques ; les enseignants, dont le taux de placement est excellent, et les diplômés en humanités gréco-latines dont une proportion réduite trouve un emploi en rapport à la formation.

Il faut pourtant se rappeler que les sciences que l'on qualifie d' « inutiles » lorsqu'on se trouve en dehors de la sphère du politiquement correct, ont pourtant déjà été fortement en demande. Lors de la Révolution tranquille, l'effervescence sociale et culturelle a généré une curiosité pour toutes les sciences humaines et culturelles dans un Québec qui avait soif de se découvrir. Le réseau des Universités du Québec fut fondé, toutes les autres universités recrutèrent massivement et les programmes de formation décuplèrent. Sociologie, histoire, lettres et autres savoirs étaient alors à l'honneur, d'autant plus que le rapport Parent recommandait une modernisation de l'enseignement des sciences humaines à l'enseignement primaire et secondaire.

Aujourd'hui, le portrait a bien changé. Beaucoup de programmes de formation n'ont plus de débouché clair et unique, et les diplômés doivent faire valoir leurs compétences acquises avec ardeur pour décrocher un emploi. En anthropologie, par exemple, l'enquête du Ministère sur ce qu'il advient des diplômés universitaires¹ indique que les diplômés de 1999 sont au chômage dans une proportion de 18 %, que 7,6 % d'entre elles sont inactives et que 26,8 % de ceux qui ont un emploi à temps plein considèrent que celui-ci est lié à leur formation. L'exemple pourrait se répéter dans de nombreuses disciplines, notamment en histoire, en philosophie, en humanités gréco-latines en archéologie classique ainsi

¹ Ministère de l'Éducation, *La Relance à l'université : baccalauréat, maîtrise et doctorat*, Québec, Publications du Québec, 2001.

qu'en histoire de l'art. Les chiffres s'améliorent toutefois pour les titulaires d'une maîtrise : ainsi, ceux d'anthropologie ont un taux de chômage de 16,7 %, mais 72,7 % de ceux qui occupent un emploi à temps plein le font dans un contexte lié à leur formation. Plusieurs disciplines requièrent un diplôme de deuxième ou troisième cycle pour déboucher sur un emploi à temps plein.

Toutefois, qui nous assure que ce sera toujours ainsi ? Qui possède la boule de cristal pour prédire que, dans trente ans, les infirmières seront encore en pénurie et les anthropologues au chômage ? Ainsi, au lieu de parler de disciplines « utiles » et « inutiles », on devrait parler de disciplines « à forte demande » et « à faible demande », ce qui non seulement respecte chacune de ces disciplines dans son essence, mais en plus tient compte des fluctuations du marché de l'emploi dans le temps.

1.2. Conjuguer diplômes et emplois

Ainsi, la conjoncture actuelle de l'emploi n'est pas très favorable à certaines catégories de diplômés. Cela suffit-il pour que l'on contingente le nombre d'admissions de chaque discipline selon les perspectives d'emploi ? Plusieurs considèrent cette solution comme une hérésie, arguant que les universités n'ont pas à devenir des usines à fabricer des payeurs de taxes, des serviteurs dociles de l'économie, ce qui est absolument vrai. Toutefois, cet argument n'élimine pas la douloureuse réalité que tout le monde doit gagner sa vie. Il ne sert pas à grand chose d'aller à l'université acquérir un savoir de haut calibre si c'est pour aller poursuivre sa vie intellectuelle derrière un comptoir de restauration rapide avec une dette de plus de dix mille dollars en prime. Dans un monde idéal avec un gouvernement aux ressources illimitées, tout le monde pourrait se payer des études universitaires pour le pur plaisir de cultiver leur esprit (il arrive que des retraités le fassent²). Dans un contexte de ressources limitées, toutefois, on devrait faire notre possible, non pas pour que chaque diplômé soit *rentable* dans le sens le plus productiviste du terme, mais au moins que ses connaissances puisse au moins lui profiter dans son contexte professionnel : c'est ce qu'on compris plusieurs travailleurs qui, déjà diplômés et en emploi, vont chercher un certificat à temps partiel pour augmenter leur expertise et leur champ d'intervention, souvent bien plus par passion pour le domaine en question que pour la rentabilité pécuniaire. Combien d'étudiants ayant commencé un programme d'études changent d'orientation ou abandonnent leurs études, déçus des perspectives d'emploi réelles de leur discipline, quand ils n'entreprennent

² On pense notamment à l'Université du troisième âge, mise sur pied par l'Université Laval afin de dispenser des cours à des gens âgés intéressés à se cultiver.

pas de nouvelles études, augmentant ainsi le fardeau de leur dette ? Dans cette perspective, il est tout à fait possible d'envisager de contingentier le nombre d'admissions dans chaque discipline (comme il se fait déjà en médecine, la population se demande encore pourquoi) en tenant compte du marché de l'emploi. La formation universitaire devrait viser essentiellement la qualité, non la quantité, et dans esprit la poursuite d'études aux deuxième et troisième cycles devrait être davantage encouragée.

Pourtant, nous ne saurions être trop prudents quant au contingentement des programmes universitaires. En effet, une bonne partie du financement des départements est liée au nombre d'étudiants qui y sont inscrits. La subvention de base provenant du gouvernement provincial se divise grosso modo en trois volets : enseignement, soutien à l'enseignement et à la recherche (ce volet concerne principalement les bibliothèques, l'équipement informatique ainsi que l'équipement audio-visuel) ainsi que terrains et bâtiments, auxquels s'ajoutent des sommes pour les missions particulières et les établissements situés en région. Si on se fie aux calculs du Ministère de l'Éducation, la subvention à l'enseignement, laquelle sert surtout à payer les professeurs et les chargés de cours et est calculée à partir de l'effectif étudiant, constitue environ deux tiers de la subvention de base.³ Autrement dit, moins d'étudiants égale moins de financement, moins de professeurs et moins de recherche.

Néanmoins, même en l'absence d'étudiants, rien ne justifie que des départements ne continuent leurs activités de recherche. Même si les emplois sont en principe comblés, la société a besoin de chercheurs en sociologie, en histoire, en arts et en lettres. De plus, on ne peut rationaliser le nombre de professeurs en proportion au financement du département, chaque professeur étant un spécialiste. Prenons par exemple le département d'études françaises de l'Université de Montréal. Ce département compte autant de spécialistes en littérature de la Renaissance, en théorie littéraire, en littérature québécoise du XIX^e siècle, en théâtre québécois, en littérature française du XIII^e siècle, en littérature québécoise contemporaine, en littérature médiévale, en roman français contemporain, en théorie de l'histoire littéraire, en littérature québécoise contemporaine, en littérature francophone des Antilles, de l'Afrique noire et du Maghreb, en théorie du discours social, en sociologie de la littérature, en sociocritique des textes, en littérature française du XVII^e siècle, en littérature française du XIX^e siècle, entre autres. Que se passe-t-il si on « rationalise » ? Voilà autant de pans de culture qui disparaissent,

³ Ces explications simplifient le calcul complexe de financement des universités qu'on peut retrouver en détail dans : Ministère de l'Éducation, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2002-2003*, Québec, 2003, [en ligne], <http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ftp/Regl0203.pdf> , page consultée le 30 janvier 2004.

non seulement de la recherche du savoir, mais aussi de la formation des étudiants. En effet, et il ne faut pas l'oublier, peu importe le nombre d'étudiants, ceux-ci ne pourront recevoir d'un effectif professoral trop peu nombreux qu'une formation mutilée et pleine de « trous ». Or, et ceci est vrai de toutes les disciplines, non seulement chaque étudiant a droit à une formation de qualité, mais il faudra des départements solides et dynamiques le jour où les débouchés se feront plus nombreux pour les disciplines aujourd'hui boudées par le marché de l'emploi.

1.3. La nécessaire collaboration interuniversitaire

Ce problème pourrait être résolu en concentrant les ressources de plusieurs manières : fermer des programmes (ce que les universités en région sont déjà obligées de faire⁴), offrir conjointement des diplômes (comme le font l'Université de Montréal et l'Université McGill pour le baccalauréat en enseignement du français langue seconde), miser sur la formation à distance (Télé-université, ouverture de campus secondaires) et encourager les études hors-établissement dans le cadre de l'entente interuniversitaire régie par le CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec). La prudence est toutefois de mise : corseter à l'excès peut conduire à la pensée unique, problème similaire à celui suscité par la concentration des médias. La vitalité du milieu universitaire repose justement sur la capacité de ses membres à s'évaluer et à se critiquer entre eux. Il faut toutefois souligner que le Québec ne vit pas en vase clos : une stratégie de survie consisterait peut-être justement à concentrer ses ressources afin que ce soit non pas les universités québécoises qui se fassent compétition, mais que les universités québécoises fassent compétition à celles du reste de l'Amérique du Nord. Cette compétition extérieure est toutefois inexistante pour les recherches portant spécifiquement sur certains domaines de la société québécoise, comme il s'en trouve par exemple en sociologie, en histoire ou en études littéraires, pour ne mentionner que ceux-là. Dans tous les scénarios, les universités devront (et font déjà) preuve d'une capacité d'adaptation remarquable.

Une solution existe cependant pour limiter le plus possible le recours au contingentement de disciplines : la valorisation des diplômes de disciplines mal-aimées du marché de l'emploi. Par exemple, ce que la plupart des diplômés en lettres et sciences humaines ne savent pas, c'est que de plus en plus d'entreprises embauchent des gens de telles disciplines pour leur sens critique justement, et leur fournissent une formation d'entreprise pour les intégrer. Au dernier colloque de Force

⁴ Fédération étudiante universitaire du Québec, *Les universités en région : Des acteurs indispensables au développement régional et moyen de contrer la migration des jeunes*, Montréal, 2002.

Jeunesse, lorsqu'on a demandé au Professeur Alain Gosselin des HEC comment un diplômé en lettres et sciences humaines pouvait mettre son diplôme en valeur, il a répondu que le meilleur moyen serait d'aller chercher un titre en gestion pour le coupler avec ce diplôme.⁵

Par ailleurs, le financement des universités devrait beaucoup moins tenir compte de l'effectif étudiant et beaucoup plus de la recherche, pour s'assurer que les objectifs de formation de la main-d'œuvre ne viennent pas entraver ceux de l'épanouissement du savoir. Les professeurs ne devraient pas avoir à s'inquiéter du nombre d'étudiants inscrits aux programmes afin de justifier leurs projets de recherche.

⁵ *Les défis pour le Québec à l'aube du choc démographique*, colloque de Force Jeunesse du 4 octobre 2003.

2. La part du gouvernement

2.1. Le nécessaire réinvestissement de l'État

L'étude conjointe du Ministère de l'Éducation et de la CREPUQ a démontré qu'il manquait 375,3 millions de dollars au financement des universités québécoises pour que celles-ci puissent se maintenir au même niveau que les universités canadiennes.⁶ (Ces données tiennent compte de la pondération entre provinces.)

Nous appuyons justement cet objectif : dans un contexte mondial de plus en plus compétitif où la prospérité repose en grande partie sur le savoir, les universités peuvent et doivent pouvoir soutenir la comparaison avec au moins les universités canadiennes et idéalement avec la plupart des universités dans le monde. Ce n'est pas se gonfler d'orgueil ou entretenir des idées de grandeur que de vouloir conserver des institutions d'une richesse scientifique et intellectuelle enviable, de rechercher l'accès aux technologies de pointe et d'entretenir un rayonnement culturel à la mesure de notre potentiel collectif. Il s'agit de trouver les ressources et de bien les répartir.

Les universités sont principalement financées par le gouvernement provincial et les étudiants. Une solution fréquemment avancée consiste à augmenter les frais de scolarité. Nous traiterons de ce sujet au point 3. Une chose doit cependant être claire : si les étudiants allongent les billets, le gouvernement aussi. Aucune augmentation des frais de scolarité de doit justifier ou déguiser une baisse des investissements de l'État. Sur ce point, la Fédération étudiante universitaire du Québec a raison de se méfier : alors que les frais de scolarité ont grimpé de 250 % entre 1989 et 1994, passant de 645 \$ à 1526 \$, la contribution de l'État par étudiant a chuté de 7 % durant la même période, soit de 9319 \$ à 8650 \$.

Sur cette question, la Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec est ferme : pas de hausse des frais de scolarité de quelque niveau que ce soit sans réinvestissement massif de l'État. Il s'agit ici de remettre à flot les universités, pas de camoufler des coupures budgétaires en refilant la facture aux étudiants.

⁶ Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources, *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003*, Québec, 2002.

2.2. Priorité à la recherche

La recherche est à la connaissance ce que l'éclaireur est à l'armée : toujours à l'avant-garde, elle chemine dans l'inconnu pour y faire les découvertes qui détermineront tout ce qui détermine l'avancement d'une civilisation, non seulement en ce qui concerne le savoir, mais également l'invention, la technologie, la formation et le mode de vie. Les découvertes fondamentales en médecine, par exemple, déterminent la mise au point de nouveaux médicaments, de nouveaux instruments de chirurgie, de nouvelles techniques pour traiter les patients, de nouvelles recommandations à leur transmettre concernant leur mode de vie, mais aussi, ne l'oublions pas, la formation de nouveaux médecins. Ce qui est vrai de la médecine l'est également de toute discipline, que ce soit le génie, la sociologie, le droit, l'économie, la littérature entre autres. Certes, la création ne se limite pas aux campus universitaires, et des recherches scientifiques se mènent tout aussi bien dans les laboratoires privés et les laboratoires d'entreprise. Néanmoins, les universités sont le moteur principal de la recherche, et ce dans un cadre censé être désintéressé et libéré de toute possibilité de conflits d'intérêts.

Dans cette optique, la hausse du financement public devrait être dédiée en majeure partie à la recherche. La première raison a déjà été élaborée dans le point 1 : la vitalité des départements universitaires est pour l'instant trop fortement liée au nombre d'étudiants inscrits. Ces circonstances obligent également à être prudents quant à la hausse des frais de scolarité : si pourcentage du financement universitaire dépendant des étudiants grimpe encore, les universités pourraient être tentés de continger plus fortement les programmes plus coûteux et augmenter le nombre d'inscription dans les disciplines moins onéreuses, au mépris de la qualité académique et des conjonctures du marché de l'emploi.

Une autre raison entre toutefois en ligne de compte, et il s'agit du financement privé.⁷ Les investissements privés ne sont pas à dédaigner, mais il faut les encadrer solidement afin d'éviter toute ingérence non seulement dans le choix des sujets de recherches, mais également tout conflit d'intérêt pouvant influencer dangereusement les résultats. Ainsi, les recherches financées par le privé sont déterminées par des buts lucratifs. Les secteurs à haut intérêt commercial, par exemple l'informatique, les sciences et la technologie, obtiennent plus de financement que les sciences humaines et sociales, tandis que la recherche appliquée est favorisée au détriment de la recherche fondamentale. Non seulement la recherche fondamentale n'a habituellement pas de retombées concrètes,

⁷ Toute l'information concernant l'investissement du privé dans la recherche est tirée du document de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Mémoire pour une politique encadrant les investissements privés à l'Université de Montréal*, Montréal, 2003.

mais souvent on ne sait pas ce qu'on va y trouver, alors que la recherche appliquée connaît déjà son but : on attend d'elle des retombées sociales et économiques, plus particulièrement des emplois.

La recherche fondamentale est pourtant indispensable à long terme à l'avancement de la science, et même la recherche appliquée en dépend. Toutefois, il est difficile, voire impossible d'anticiper les retombées de la recherche fondamentale. Ainsi lorsque le mathématicien Leibniz découvrit au XVII^e siècle le système binaire (connu des Chinois depuis l'Antiquité), il pouvait difficilement prévoir que cette découverte serait à la base de l'ordinateur trois siècles plus tard. Christophe Colomb cherchait la route des Indes pour trouver de l'or et des épices, et il a trouvé un continent fort différent de ce qu'il voyait dans ses rêves. Pourtant, sa découverte a bouleversé l'histoire de l'Occident, et à plus long terme celle de l'humanité.

3. La part de l'étudiant...

3.1. ... et celle de la société

La première réaction de Monsieur et Madame Tout-le-monde lorsqu'on aborde les revendications des étudiants en est généralement une d'exaspération. Les préjugés sont tenaces, et les moyens de pression parfois trop expéditifs des regroupements étudiants y sont probablement pour quelque chose. L'étudiant fait encore aujourd'hui figure d'enfant gâté, dépensier, fêtard, vivant à même les deniers publics. On répète sans cesse que les frais de scolarité québécois sont les plus bas au pays, qu'ils sont au dessous de la moitié de ceux de l'Ontario, que si les étudiants ont des problèmes d'argent, ils n'ont qu'à réduire leurs dépenses ou se prendre un emploi.

Reprenons le débat un peu plus calmement. On convient volontiers que les études supérieures profitent autant à l'individu qu'à la société. En effet, le taux de chômage au Québec est de 5,2 % chez les diplômés universitaires, contre 9,3 % chez les non-diplômés. Quant au revenu moyen, il est de 47 381 \$ chez les diplômés universitaires et de 29 608 \$ chez les non-diplômés.⁸ Ce n'est pas pour rien qu'on dit que de tous les investissements, c'est les études qui sont les plus payantes. Elles le sont à la fois pour le diplômé, qui s'assure ainsi plus de chances de gagner un bon revenu, et pour la société qui y gagne un travailleur spécialisé qui paie des impôts.

C'est à partir de ce constat que nous avons adopté le point de vue selon lequel l'étudiant et la collectivité partagent la responsabilité d'assumer les coûts de l'éducation post-secondaire. De la part de l'étudiant, il s'agit d'une preuve de son engagement à se consacrer à ses études avec tout le sérieux requis. Pour la collectivité, il s'agit d'assurer l'accès à ses études de qualité à tous ceux qui ont le talent et la volonté nécessaires. De plus, la collectivité finance les universités afin de bénéficier des retombées de la science, de la technologie et des connaissances qui y sont développées.

Nous l'avons dit plus haut, il manque 375,3 millions de dollars aux universités québécoises pour rejoindre le niveau de financement moyen pondéré des universités canadiennes. Cela signifie-t-il automatiquement que les frais de scolarité du Québec devraient être augmentés au niveau de la moyenne ?

⁸ Institut économique de Montréal, *La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires ? (annexe)*, Montréal, février 2004, [en ligne], http://www.iedm.org/etudes/etude28a_fr.html, page consultée le 31 janvier 2004.

La réponse est non. Disons-le d'abord tout franchement, le Québec n'est pas tributaire des autres provinces. Est-ce le Québec qui fait erreur en maintenant les droits de scolarité aussi bas, ou est-ce les autres provinces qui ont pris le mauvais chemin en les laissant monter si haut ?

La réponse se trouve dans la capacité de payer des étudiants. Disons-le franchement, sans que ceux-ci soient dans l'indigence, ils ne roulent généralement pas en carrosse doré. Voyons les dernières statistiques sur la cohorte d'étudiants universitaires de 2001-2002, tirées de la plus récente enquête du Ministère sur les conditions de vie des étudiants⁹ :

- Le revenu moyen brut chez les étudiants universitaires était de 11 218 \$ pour les bénéficiaires de l'aide financière et de 11 027 \$ pour les non-bénéficiaires ;
- Les bénéficiaires de l'aide financière étaient 35,1 % à recevoir une contribution de leurs parents, contre 63,2 % des non-bénéficiaires ;
- 74,2 % des bénéficiaires et 85,5 % des non-bénéficiaires travaillaient durant l'été 2001 ;
- 53,1 % des bénéficiaires et 64,2 % des non-bénéficiaires travaillaient durant leur année scolaire 2001-2002 ; les bénéficiaires y consacraient en moyenne 16,4 heures par semaine, les non-bénéficiaires 17,4 heures ;
- Parmi les bénéficiaires, 51,9 % jugeaient « difficile » et 24,2 % « très difficile » la conciliation études/emploi ; parmi les non-bénéficiaires, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 50,3 % et 18,1 % ;
- Les bénéficiaires paient en moyenne 413 \$ par mois pour leur logement, contre 423 \$ pour les non-bénéficiaires ;
- Les bénéficiaires payaient en moyenne 2 834 \$ par année pour leur alimentation, 2 305 \$ pour les frais de scolarité, 607 \$ pour le matériel et les livres scolaires, 599 \$ pour les vêtements et les chaussures, 1 073 \$ pour le transport et 1 455 \$ pour les sports et loisirs ;
- Les non-bénéficiaires payaient en moyenne par année 2 279 \$ pour leur alimentation, 2 350 \$ pour les frais de scolarité, 615 \$ pour le matériel et les livres scolaires, 689 \$ pour les vêtements et les chaussures, 1 145 \$ pour le transport et 1 136 \$ pour les sports et loisirs.

L'enquête ne révèle rien de la situation particulière des coûts de logement à Montréal, ni du pourcentage moyen du budget des étudiants accordé à chaque poste de dépense (le calcul n'est fait qu'à partir du revenu d'emploi), ni le pourcentage d'étudiants vivant sous le seuil de pauvreté,

⁹ Ministère de l'Éducation, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, Québec 2003. Cette étude ne portait que sur des étudiants québécois à temps plein dans une institution scolaire du Québec.

lequel est variable selon l'état civil et le nombre de personnes à charge. Ces chiffres auraient été utiles pour donner une idée précise des difficultés financières des étudiants. Les données venant d'être présentées sont toutefois suffisantes pour affirmer que, sans mourir de faim, les étudiants québécois ne sont pas les petits princes gâtés que l'on décrit parfois, et leur capacité de payer est loin d'avoir une élasticité infinie.

La hausse des frais de scolarité ne peut donc pas être envisagée comme une panacée pour régler les problèmes de financement des universités. Les étudiants doivent faire leur part, mais on ne peut s'attendre à ce que celle-ci soit gargantuesque, surtout pas lorsque l'on veut protéger l'accessibilité aux études supérieures pour les plus défavorisés.

3.2. Frais de scolarité

Le frais de scolarité de base est actuellement déterminé par un montant fixe par crédit universitaire. Nous croyons que cette méthode doit être conservée.

Un moyen alternatif aurait pu consister à attribuer un pourcentage des coûts d'enseignement à l'étudiant et le solde au gouvernement. Pour prendre un exemple totalement fictif, une université qui facture 10 000 \$ pourrait se faire payer 10 %, soit 1 000 \$, par l'étudiant, tandis que le gouvernement paierait les 9 000 \$ restant sous forme de subventions. On pourrait mettre un maximum au montant payé par l'étudiant.

Cette méthode comporte toutefois deux désavantages. D'abord, même avec un plafond au montant payé par l'étudiant, les programmes les plus coûteux resteraient moins accessibles aux étudiants défavorisés. Ceux-ci pourraient bénéficier d'un prêt, mais contracteraient alors une dette plus élevée que leurs condisciples inscrits à d'autres programmes. Ceci est contraire au principe de l'égalité des chances qui sous-tend le financement de l'éducation. De surcroît, cette méthode ne met aucun frein à la facturation des universités, ce qui compliquerait la tâche du gouvernement en ce qui concerne le financement des universités.

En vérité, les frais de scolarité pourraient être recalculés en fonction des besoins des universités et des moyens des étudiants en se servant pour cela de la récente étude du Ministère sur les conditions socio-économiques des étudiants.¹⁰ Puis, ce frais recalculé pourrait être indexé à chaque année au taux de l'indice du prix de consommation. C'est la voie privilégiée par l'ADQ depuis des années, et nous l'appuyons encore.

¹⁰ Id.

Cette solution ne représenterait pas une énorme augmentation des frais pour les étudiants. Selon l'Institut de la Statistique du Québec, l'IPC annuel du Québec de 2003 est de 2,5 %, comparé à 2,0 % en 2002, 2,4 % en 2001, 2,4 % en 2000 et 1,5 % en 1999.¹¹ Si on applique le taux de 2003, soit 2,5 %, sur les frais de scolarité actuels de 1 862 \$, cela donne une augmentation de 46,55 \$ par session, soit beaucoup moins que les frais afférents imposés par la plupart des universités et que nous nous proposons d'abolir tel que stipulé dans le point 3.3.

Plusieurs vont rétorquer que cette mesure met les étudiants à la merci du taux de l'inflation qui touche également toutes leurs dépenses courantes, y compris le logement et la nourriture, alors que les revenus ne suivent pas toujours. Il va sans dire que nous proposons de soumettre l'aide financière à la même hausse suivant le taux de l'inflation.

Par contre, une autre mesure hypothétique pourrait être explorée, soit d'indexer les frais de scolarité au taux de l'IPC tout en y mettant un plafond de 2,0 %, le ¹²taux cible visé par les politiques de la Banque du Canada tel qu'indiqué par son gouverneur David Dodge.¹³ Cette alternative pourrait ainsi protéger les étudiants contre une éventuelle bulle inflationniste démesurée, du moins en ce qui concerne leurs frais de scolarité.

L'avantage de fixer une règle d'augmentation stable des frais de scolarité est de politiquement mettre les étudiants à l'abri d'un dégel massif des frais de scolarité comme celle survenue entre 1989 et 1993, une hausse cuisante dont les étudiants se souviennent encore. Depuis que les frais de scolarité ont été gelés en 1994, la pression ne cesse de monter en faveur d'une augmentation. Une règle uniforme pour fixer le droit de scolarité pourra faire baisser la pression et faire taire les détracteurs du gel permanent, et le taux à l'IPC représente un moyen de maintenir à tout le moins un gel en dollars courants. Un autre moyen de casser le préjugé de l'étudiant aux crochets de l'État serait d'affecter une plus grande part des frais de scolarité à l'aide financière : cette part se situe actuellement à 23 % selon André Racette, directeur des finances de l'Université de Montréal.

En ce qui concerne les frais de scolarité pour les étudiants hors-Québec, la Commission des jeunes de l'Action démocratique recommande le statu quo. Les frais de scolarité du Québec étant beaucoup plus bas que ceux des autres provinces, il est impossible de faire autrement que d'imposer

¹¹ Institut de la Statistique du Québec, *Indice des prix à la consommation (non désaisonnalisé)*, Québec, [en ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/princ_indic/ipc.htm, consulté le 29 janvier 2004.

¹² Citation provenant de son allocution au Symposium de la Fédération étudiante universitaire du Québec sur le financement des universités, le 1^{er} février 2004.

¹³ David Dodge, *L'évolution économique récente et la conduite de la politique monétaire*, allocution prononcée le 12 juin 2003 devant le Conseil du patronat du Québec, [en ligne], <http://www.banqueducanada.ca/fr/discours/2003/sp03-9f.htm>, page consultée le 29 janvier 2004.

des frais équivalents à la moyenne canadienne, du moins jusqu'à ce qu'une alternative soit trouvée. Celle-ci pourrait être recherchée dans la négociation avec les autres provinces, par exemple un rabais pour les étudiants inscrits dans une université d'une autre province, ou quelque autre moyen d'appliquer le principe de réciprocité. En effet, si les étudiants des autres provinces veulent profiter des droits de scolarité avantageux du Québec, il n'est que normal que les étudiants du Québec puissent profiter en contrepartie d'un niveau de frais tout aussi avantageux qu'ils ne trouvent actuellement pas hors de leur province.

La même logique s'applique pour les étudiants internationaux. Ceux-ci devraient continuer à payer le même prix pour venir étudier au Québec. Les étudiants internationaux bénéficiant des droits de scolarité au même niveau que ceux des étudiants québécois proviennent de pays ayant signé une entente bilatérale avec le Québec. Là encore, s'applique le principe de réciprocité. Par ailleurs, ces ententes devraient être recherchées par le Québec, puisqu'elle favorise la mobilité tant de ses propres étudiants que des étudiants internationaux qui viennent étudier dans les institutions québécoises.

3.3. Frais afférents

Profitons-en pour démanteler un autre mythe : le gel des frais de scolarité n'existe pas. Le gouvernement se vante depuis 1994 de ce prétendu gel, mais celui-ci n'est que cosmétique. En effet, les universités sous-financées ont multiplié les frais afférents, ces frais qui s'ajoutent à la facture de l'étudiant en sus des frais de scolarité. La variété de ces frais fait honneur à la créativité des administrateurs universitaires : frais de gestion, frais d'admission, frais afférents, frais d'encadrement pédagogique, frais de services à la vie étudiante, cotisation à la vie étudiante, frais de diplomation, frais facultaires, frais hors campus, droits d'auteur, frais administratifs, frais d'inscription, frais de rédaction, frais pour le centre sportif, frais généraux fixes, assurance-accident, radio étudiante (ne fait-elle pas partie de la vie étudiante ?), frais pour les technologies de l'information font partie du cocktail de frais supplémentaires imposés aux étudiants. Les effets sur la facture sont éloquentes : l'Université de Montréal a fait passer ses frais de rédaction de 67 \$ à 312 \$ par trimestre en 1999, et l'Université Laval a haussé ses frais afférents de 180 \$ en 2002. Ce n'est pas pour rien que ces frais afférents ont été surnommés « frais champignons » par les étudiants.

On peut difficilement blâmer les universités de chercher ainsi les fonds qui leur manque pour remplir leur mission. Cependant, lorsque le gouvernement que les frais de scolarité sont gelés depuis 1994, on peut affirmer que ce gel est purement fictif.

À des fins de transparence, le gouvernement doit admettre que, malgré les apparences, les frais de scolarité ont augmenté depuis 1994. Nous recommandons l'abolition de ces frais et l'intégration des coûts de tous les services auxiliaires (services aux étudiants, centre sportif, frais d'inscription, technologies de l'information, droits d'auteur et tutti quanti) dans un seul frais valable pour toutes les universités québécoises.

À par les droits de scolarité fixés par le gouvernement, les seuls frais exigibles seraient les frais d'assurance médicale et dentaire et les cotisations aux regroupements étudiants, que ce soit les associations étudiantes, la Fédération étudiante universitaire du Québec, l'ASSÉ-Solidarité ou n'importe quelle autre. En effet, ce sont des frais sur les étudiants ont prises, soit en votant pour modifier ces cotisations, soit en se désaffiliant d'un regroupement ou en se retirant d'une assurance.

Nous recommandons fortement l'abolition de tout frais en dehors du droit de scolarité prescrit par la loi. Réglementer ces frais ne sera pas suffisant : une réglementation peut se contourner, et nous sommes sûrs que des universités en quête continue de financement feront tout ce qu'elles peuvent pour trouver des zones grises dans la loi et ainsi imposer de nouveaux frais afin de boucler leur budget.

3.4. Réforme de l'aide financière

Naturellement, lorsqu'on impose des frais de scolarité à des étudiants, on leur donne également les moyens d'honorer leurs obligations financières durant leurs études. C'est la fonction que l'Aide financière était supposée remplir.

Nous disons « était », car l'Aide financière n'est actuellement pas en mesure de s'acquitter pleinement de sa tâche. L'aide aux étudiants souffre de plusieurs distorsions et sa réglementation a grandement besoin d'être revue. Par exemple :

- La contribution parentale est surestimée. Par ailleurs elle est calculée à partir de l'actif net des parents, et non du revenu imposable. Par exemple, la progéniture d'un cultivateur n'aura pas droit à des prêts et bourses parce que celui-ci possède pour des centaines de milliers de dollars d'équipement agricole... dont il ne peut se départir dans les faits. D'autre part, certains parents refusent leur soutien à leurs enfants, et ceci n'ont que très rarement recourt aux poursuites judiciaires à cause des frais d'avocats encourus et des déchirements familiaux qui s'ensuivent ;
- La contribution étudiante est calculée à un minimum arbitraire de 1 280 \$;

- Les dépenses admissibles n'ont pas été révisées depuis la refonte de l'aide financière en 1990. En plus de ne pas avoir été indexées à tous les ans, ces frais ne correspondent plus à la réalité des étudiants d'aujourd'hui ;
- Les dépenses admissibles pour le transport sont irréalistes pour les étudiants qui doivent se déplacer à l'intérieur d'une région dépourvue de transports en commun. Ainsi, un étudiant qui habite à plusieurs kilomètres de son université devra soit s'acheter une voiture à ses frais, soit louer un appartement près de son université au lieu de continuer à habiter chez ses parents ;
- Enfin, l'ensemble du matériel nécessaire aux études n'est pas pris en compte lors du calcul admissible. Il y manque notamment les frais d'Internet et d'achat de matériel informatique. Au lieu d'inclure ce dernier item dans les dépenses admissibles, on a préféré « patenter » un programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur. Ce programme (actuellement suspendu) obligeait les étudiants à acheter leur ordinateur à certains points de vente, lesquels ont évidemment monté leurs prix. On ne tient pas compte également du matériel onéreux exigé pour certains programmes, par exemple le matériel de photographie et les instruments de musique.

Par ailleurs, le gouvernement Charest a fait adopter le 12 décembre dernier une loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études. Deux modifications néfastes ont introduit d'autres distorsions.

- D'abord, le projet de loi prévoit que les montants boursiers versés en trop aux étudiants seront automatiquement déduits de l'aide financière éventuelle, alors qu'auparavant les étudiants pouvaient rembourser graduellement cette somme selon leurs moyens. La responsabilité des nombreuses erreurs administratives du Ministère est ainsi arbitrairement reportée sur les étudiants, lesquels peuvent se faire réduire subitement leurs versements.
- De plus, en effectuant des versements mensuels au lieu de versements trimestriels, non seulement on prive l'étudiant de la possibilité de répartir lui-même ses dépenses sur plusieurs mois, mais on ignore manifestement que les plus grosses dépenses se font en début de session avec les frais de scolarité et l'achat de livres et de matériel. Déterminer le montant de chaque versement nécessitera un appareil bureaucratique plus lourd, alors qu'il est plus simple et plus respectueux de laisser l'étudiant gérer lui-même l'argent qu'il reçoit.

En dernier lieu, soulignons que l'endettement moyen de l'étudiant ayant pris à sa charge son prêt à la fin de ses études est de 10 814 \$ pour un diplômé du premier cycle, 14 562 \$ pour un diplômé du deuxième cycle et

de 18 517 \$ au troisième cycle, et ces chiffres ne valent que pour ceux qui n'ont pas contracté de prêt au collégial en plus de celui pour leurs études universitaires.¹⁴ Dans le but d'alléger ce fardeau considéré comme relativement élevé par le Ministère de l'Éducation, il devrait être considéré de donner un congé d'une partie de la dette d'études dans certaines circonstances, par exemple lorsque l'étudiant obtient son diplôme dans les délais prévus ou lorsqu'il devient parent. Ce remboursement partiel du prêt aiderait les diplômés à réaliser leurs projets de vie, par exemple de démarrer une entreprise, de s'acheter une maison ou de fonder une famille. Un système de remboursement progressif du prêt par le biais de l'impôt devrait être une autre possibilité à examiner. La Grande-Bretagne vient d'adopter une loi instituant un système similaire, où l'étudiant ne commence à rembourser sa dette qu'après l'obtention de son diplôme et seulement à partir du moment où il obtient un salaire minimum équivalent à 33 750 dollars canadiens.¹⁵

3.5. Loi-cadre

La Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec, à l'instar de la Fédération étudiante universitaire du Québec, la Commission-jeunesse du Parti libéral du Québec, le Comité national des jeunes du Parti québécois, demande une loi cadre régissant les frais de scolarité.

Depuis 1994, la question des frais de scolarité reste suspendue au-dessus de la tête des étudiants telle une épée de Damoclès. Année après années, les regroupements étudiants doivent se faire jurer solennellement que les frais de scolarité ne seront pas dégelés, pendant que les frais afférents grimpent sans cesse. Quoique en disent les esprits chagrins, les étudiants n'ont pas à se battre année après année sans obtenir de garantie permanente. Le but d'une loi-cadre est justement de fixer une fois pour toutes une règle établissant le niveau des droits de scolarité afin de soustraire ceux-ci aux humeurs de la politique.

Non seulement cette loi-cadre doit dépolitiser les frais de scolarité, mais elle doit en plus abolir inconditionnellement et de façon absolue les frais

¹⁴ Ministère de l'Éducation, « L'aide financière aux études et les droits de scolarité », dans *Indicateurs de l'éducation, édition 2003*, fiche 1.16, Québec, [en ligne], <http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/indic03/indic03F/if03116.pdf>, page consultée le 30 janvier 2004. Notons cependant que le chiffre le plus couramment retenu pour l'endettement d'un diplômé du premier cycle est de 13 100 \$, et provient des données du site fédéral des Bourses du millénaire :

Lang Research, *Rapport de la Méta-analyse des enquêtes sur les diplômés du niveau post-secondaire*, Collection de recherche du millénaire, Fondation canadienne des bourses du millénaire, octobre 2002, [en ligne] http://www.boursesmillenaire.ca/fr/recherche/lang_fr.pdf, page consultée le 30 janvier 2004.

¹⁵ Hachey, Isabelle, « Blair l'emporte de justesse », *La Presse*, 28 janvier 2004, p. A17.

sur lesquels les étudiants n'ont pas d'emprise (ce qui exclut les cotisations aux associations et les assurances médicale et dentaire). Elle doit, de plus, inclure l'aide financière afin de s'assurer que celle-ci soit mise à jour annuellement et puisse remplir pleinement son rôle qui est de donner l'accès aux études supérieures aux plus démunis.

Cette exigence est au cœur de toutes les revendications étudiantes et de toutes les revendications contenues dans ce mémoire : seule une loi-cadre régissant les frais de scolarité et l'aide financière prouvera entièrement la bonne foi du gouvernement envers les étudiants, de quelque allégeance politique que soit le gouvernement en question.

La Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec fait trois principales recommandations pour améliorer la qualité, l'accessibilité et le financement des universités québécoises :

- **Instaurer une loi-cadre fixant les droits de scolarité pour les étudiants ainsi que l'indexation annuelle de ces frais ; cette loi-cadre doit également abolir les frais afférents et inclure l'aide financière réévaluée, dont les critères d'admissibilité et les montants alloués doivent être indexés annuellement ;**
- **Réinvestir massivement dans les universités afin de combler le manque à gagner de 375,3 millions pour rejoindre la moyenne de financement des universités canadiennes ;**
- **Réinjecter ces sommes principalement dans la recherche afin que la santé financière du milieu universitaire dépende moins du nombre d'inscriptions aux programmes d'études, et contingenter ces programmes en rapport avec les débouchés sur le marché de l'emploi.**

Bibliographie

Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources, *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003*, Québec, 2002.

David Dodge, *L'évolution économique récente et la conduite de la politique monétaire*, allocution prononcée le 12 juin 2003 devant le Conseil du patronat du Québec, [en ligne], <http://www.banqueducanada.ca/fr/discours/2003/sp03-9f.htm>, page consultée le 29 janvier 2004.

Fédération étudiante universitaire du Québec, *Les universités en région : Des acteurs indispensables au développement régional et moyen de contrer la migration des jeunes*, Montréal, 2002.

Gouvernement du Québec, *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Québec, 2003.

Guéricolas, Pascale, « Pas d'âge pour apprendre », *Au fil des événements*, Québec, Université Laval, 16 octobre 1997.

Hachey, Isabelle, « Blair l'emporte de justesse », *La Presse*, 28 janvier 2004, p. A17.

Institut de la Statistique du Québec, *Indice des prix à la consommation (non désaisonnalisé)*, Québec, [en ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/princ_indic/ipc.htm, page consultée le 29 janvier 2004.

Lang Research, *Rapport de la Méta-analyse des enquêtes sur les diplômés du niveau post-secondaire*, Collection de recherche du millénaire, Fondation canadienne des bourses du millénaire, octobre 2002, [en ligne] http://www.boursesmillenaire.ca/fr/recherche/lang_fr.pdf, page consultée le 30 janvier 2004.

Ministère de l'Éducation, « L'aide financière aux études et les droits de scolarité », dans *Indicateurs de l'éducation, édition 2003*, fiche 1.16, Québec, [en ligne], <http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/indic03/indic03F/if03116.pdf>, page consultée le 30 janvier 2004.

Ministère de l'Éducation, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, Québec 2003.

Ministère de l'Éducation, *La Relance à l'université : baccalauréat, maîtrise et doctorat*, Québec, Publications du Québec, 2001.

Ministère de l'Éducation, Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2002-2003.